



## Faire appel aux équipes mobiles d'appui à la scolarisation

Une expertise et des ressources médico-sociales pour la communauté éducative, de la maternelle au lycée

Face à des élèves en situation de handicap, les professionnels de la communauté éducative (enseignants, AESH, psychologues scolaires, médecins scolaires...) ont parfois besoin d'être accompagnés. Les 24 équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS) des Hauts-de-France apportent alors leur expertise et leurs ressources avec un objectif : prévenir et éviter les ruptures de parcours. Un dispositif lancé et financé par l'Agence régionale de santé Hauts-de-France.

Les EMAS ont été créées pour renforcer les dispositifs de l'école inclusive : leurs interventions sont réalisées en complément des dispositifs existants (RASED, enseignants ressources, ESMS intervenant déjà dans l'établissement, etc.).

### LES ÉQUIPES MOBILES EN QUELQUES MOTS

Votre structure est confrontée à des difficultés dans l'accompagnement d'élèves en situation de handicap ? Les EMAS, composées d'éducateurs spécialisés et de psychologues, se déplacent pour vous appuyer, quel que soit le handicap de l'élève, qu'il bénéficie ou non d'une notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Elles sont réparties sur toute la région et interviennent directement dans les établissements.

### DANS QUELLES SITUATIONS PEUT-ON FAIRE APPEL À EUX ?

- Proposer des actions de sensibilisation pour les membres de la communauté éducative (par exemple, des actions de sensibilisation ciblées sur un trouble).
- Permettre la liaison avec les dispositifs existants et sur l'accès aux droits (information de la communauté éducative, des élèves et des familles).
- Intervenir directement auprès de la communauté éducative en lui apportant appui et conseil en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, et/ou en amont d'une notification MDPH.

### Les communes d'implantation de l'EMAS

L'ARS expérimente le dispositif des équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans la région depuis 2019 pour apporter une expertise ainsi que des ressources médico-sociales aux établissements scolaires. Suite à une évaluation positive, 24 EMAS se généralisent en 2022 pour que l'ensemble des établissements scolaires de la région puisse bénéficier de leurs appuis.

